

des élèves à la population totale<sup>1</sup> (nombre des élèves par 100 habitants). Afin de rendre ce rapport plus apparent et pour ainsi dire sensible aux yeux, nous plaçons chaque nom d'État à la hauteur qu'il occupe véritablement sur l'échelle de proportion : c'est un procédé que les statisticiens pourraient employer dans plus d'un cas.

2° Assurément il n'est pas moins utile de pouvoir se rendre compte dans un pays civilisé de l'état et du progrès de l'instruction que du mouvement du commerce et du nombre des condamnations. Cependant nous avons, en France, chaque année, ces derniers renseignements, et nous ne possédons pas les premiers. Beaucoup d'États sont dans le même cas : ce n'est pas sur ceux-là qu'il faut se régler. La publication d'une statistique annuelle a l'avantage de permettre aux administrations de dresser peu à peu un état plus exact, en habituant les employés à ce travail difficile et en provoquant les rectifications par les critiques. Elle éclaire sur l'effet déjà obtenu par les mesures administratives et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre encore; elle permet de mesurer la marche du progrès, de comparer les différentes parties d'une nation entre elles et la nation tout entière avec les autres nations; elle devient un avertissement et un aiguillon. Les organisateurs de l'Exposition universelle de Vienne avaient demandé que chaque État fournît une statistique de ses écoles. Bien peu ont répondu; le temps manquait. Mais il serait désirable que tous les peuples civilisés, ayant pu se préparer depuis 1873, produisissent ce document à l'exposition de Philadelphie. Quelques-uns ont déjà commencé des publications de ce genre. En France, le directeur de l'enseignement primaire de la Seine prépare une statistique complète.

3° Il existe entre la religion professée par un peuple et le développement de son instruction primaire un lien manifeste. Dans toutes les religions, les ministres du culte, qui s'occupent surtout des besoins de l'âme, sont naturellement portés à songer à la culture intellectuelle; ils ont, en général, une grande autorité pour fonder des écoles, pour déterminer les familles à y conduire leurs enfants, et même quelquefois pour en imposer la fréquentation. Les protestants et les israélites sont à cet égard dans une condition plus avantageuse que les catholiques, que les grecs et surtout que les musulmans. Les israélites forment presque partout de petites églises, dont les membres sont habitués à se soutenir entre eux et surveillent leurs écoles. Bien que le

<sup>1</sup> Les nombres les plus incertains sont accompagnés du signe ?. — Il est bon d'ajouter que, les enfants au-dessous de quinze ans fréquentant seuls les écoles, la comparaison avec la population totale est favorable aux pays qui

ont beaucoup d'enfants proportionnellement à l'ensemble de leur population, et désavantageuse à ceux qui ont relativement le plus d'adultes : la France est dans ce dernier cas.